PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE DOUZE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le 10 juillet 2012 à 19h00, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Stéphane Rouleau, district 1
Éric Milot, district 2
Marc Laurin, district 3
François Boyer, district 4
Mélanie Dostie, district 5
Francis Émond, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Marc Laurin, Maire-suppléant. Le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes.

Madame Stéphanie Parent, greffière, est absente.
Monsieur Claude Paneton, greffier-adjoint est présent.

RÉSOLUTION 262-07-12
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie, et résolu unanimement :

D'OUVRIR la présente séance à 19h00.

RÉSOLUTION 263-07-12
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance :

EN RETIRANT le point suivant :

2.5 Approbation du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 30 juin 2012;

ET EN AJOUTANT LES POINTS SUIVANTS :

4.9 Octroi de contrat - achat d'un analyseur de trafic amovible;

6.5 Octroi de contrat - achat d'un modulaire de jeux pour le parc Larochelle.

RÉSOLUTION 264-07-12
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN JUIN 2012

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le greffier-adjoint est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le :

- Séance ordinaire du 12 juin 2012.

SUIVI

Aucun.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 JUIN 2012

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 1er au 30 juin 2012. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation à un officier municipal du pouvoir d'autoriser des dépenses et suite à l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de quatre cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-seize cents (420 593.96$) en référence aux chèques numéros 5255 à 5325 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

RÉSOLUTION 265-07-12
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au montant de quatre cent vingt mille neuf cent cinquante dollars et soixante-dix-huit cents (420 950.78 $) en référence aux chèques numéros 5326 à 5439.

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint, à en effectuer les paiements.

RÉSOLUTION 266-07-12
RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES

CONSIDÉRANT que l'assurance remboursement des frais juridiques vient à échéance et qu'il y a lieu de renouveler cette dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

DE RENOUVELER l'assurance des frais juridiques conformément à l'offre de BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 01 juillet 2012 au 01 juillet 2013 pour un montant total de mille neuf cent quarante-trois dollars et soixante-onze cents (1 943.71 $), incluant les taxes applicables, et ce, conformément au certificat d'assurances daté du 15 juin 2012 et à la facture datée du 18 juin 2012;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire numéro 02-130-00-422.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 514-2012-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 514, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT À 800 000 $

Monsieur le conseiller Stéphane Rouleau donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 514-2012-03 modifiant le règlement 514, tel qu'amendé, concernant la constitution d'un fonds de roulement afin d'augmenter le montant à huit cents mille dollars (800 000 $) dollars.

RÉSOLUTION 267-07-12
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 629 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES D'UNE PARTIE DE CERTAINES RUES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 630 000 $ NÉCESSAIRE À CETTE FIN

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 juin 2012 par monsieur le conseiller Francis Émond;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que monsieur Claude Panneton greffier-adjoint fait lecture du règlement;

CONSIDÉRANT que le président de l'assemblée a procédé à la présentation du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 629 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières d'une partie de certaines rues et autorisant un emprunt de six cent trente mille dollars (630 000 $) nécessaire à cette fin.

RÉSOLUTION 268-07-12
AFFECTATION DE SOMMES AU FONDS DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT que le conseil désire effectuer des travaux supplémentaires d'entretien au réseau routier;

CONSIDÉRANT que ces travaux n'étaient pas prévus au budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

DE TRANSFÉRER du surplus non affecté au 31 décembre 2012, la somme de deux cent soixante-quinze mille dollars (275 000 $) au surplus affecté au fonds du réseau routier afin de porter le fonds à six cent soixante et un mille cinq cents dollars (661 500 $).

RÉSOLUTION 269-07-12
MANDAT À DUNTON RAINVILLE – DOSSIER COMMISSION ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT les demandes de révision des décisions de la Ville relativement à des demandes de documents et d'informations formulées auprès de la Commission d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT que la nécessité pour la Ville d'être représentée par un avocat auprès de la Commission d'accès à l'information;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

DE MANDATER maître Carl-Éric Therrien de la firme Dunton Rainville afin de représenter les intérêts de la ville de Saint-Colomban devant la Commission d'accès à l'information relativement au dossier portant le numéro de dossier CAI 111331.

RÉSOLUTION 270-07-12
MANDAT À DUNTON RAINVILLE - RELATIVEMENT AUX ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE ADRÉNALINE

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater ses procureur afin d'obtenir une opinion juridique relativement au relativement aux activités de l'entreprise Adrénaline ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement:

DE MANDATER les procureurs de la Ville, soit Me Carl-Éric Therrien de la firme *Dunton Rainville*, afin de conseiller la Ville et à entreprendre toutes les procédures requises relativement au sujet ci-avant mentionné.

RÉSOLUTION 271-07-12
OCTROI DU MANDAT - TRAVAUX D'ARPENTAGE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DES RUES POTIER ET PIGEON

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de se porter acquéreur des rues Potier et Pigeon, et ce, dans le but de régulariser un problème d'enclave de certains résidents;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux d'arpentage afin de réaliser les descriptions techniques requises;

CONSIDÉRANT la recommandation de nos procureurs de retenir les services de monsieur Alain Sansoucy, arpenteur-géomètre, à titre d'expert et de le mandater afin de préparer les descriptions techniques requises;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

DE MANDATER monsieur Alain Sancoucy, arpenteur-géomètre afin de préparer les descriptions techniques requises, au montant de mille six cents dollars (1 600 $) excluant les taxes applicables, le cas échéant;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-320-00-411.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au poste budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 272-07-12
OCTROI DE MANDAT À UN NOTAIRE - OFFRE DE CESSION DU LOT 1 990 411

CONSIDÉRANT que la ville désire se porter acquéreur du lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE CENT ONZE (1 990 411) du cadastre du Québec pour la somme nominale d'un (1) dollars;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'acquisition du lot ci-avant mentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

DE MANDATER Me Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à cet acte d'acquisition;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les documents requis à l'acquisition du lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE CENT ONZE (1 990 411) du cadastre du Québec.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de cession sont aux frais de la Ville.

RÉSOLUTION 273-07-12
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE A LA TABLE DE RÉFECTION ET D'ACTION DES RETRAITÉS ET D'AINÉS (TRARA)

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par table de réfection et d'action des retraités et d'ainés afin de soutenir l'organisme dans le cadre de la journée internationale des ainés;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de deux cent cinquante dollars (250 $) à la table de réfection et d'action des retraités et d'ainés afin de soutenir l'organisme dans le cadre de la journée internationale des ainés;

ET D'IMPUTER cette dépense à même l'activité « Subventions et aides financières » au code budgétaire 02-702-90-970.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 274-07-12
NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant, conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Marc Laurin, maire suppléant pour la période du 14 juillet 2012 au 17 août 2012.

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Stéphane Rouleau, maire suppléant pour la période du 18 août 2012 au 16 novembre 2012.

RÉSOLUTION 275-07-12
EMBAUCHE DE GREFFIER (REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ)

CONSIDÉRANT que madame Stéphanie Parent occupant la fonction de greffière, se prévaudra d'un congé de maternité;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de greffier en remplacement d'un congé de maternité au Service du greffe;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur général recommande de procéder à l'embauche de madame Diane Desjardins à titre de salariée contractuelle;

Selon les modalités suivantes :

- Le contrat de travail débute le 13 août 2012 et se terminant au plus tard le 30 aout 2013, la Ville se réserve le droit de mettre fin au contrat de travail à tout moment durant la période ci-avant mentionnée, en fournissant un préavis minimal de deux (2) semaines;

- Le salaire est basé sur une rémunération annuelle de soixante-cinq mille dollars (65 000 $);

- À titre de salariée contractuelle, cette dernière n'a pas droit aux avantages prescrits par le recueil de conditions de travail des employés cadres, sauf en ce qui a attrait aux vacances annuelles et aux congés fériés;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, séance tenante, madame Diane Desjardins, au poste de greffier (remplacement d'un congé de maternité au Service du greffe, selon les conditions ci-avant mentionnées).

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE JUIN DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le rapport mensuel des permis pour le mois de juin du Service d'aménagement, environnement et urbanisme.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE JUIN 2012

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 19 juin 2012.

RÉSOLUTION 276-07-12
DÉROGATION MINEURE – 89 RUE DE LA DAUPHINE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 19 juin 2012 concernant la dérogation mineure 2012-00012;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 21 juin 2012 et publié le 22 juin 2012 dans le journal « *Le Mirabel* » annonçant la demande de dérogation mineure 2012-00012 ;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'APPROUVER la dérogation mineure 2012-00012 telle que recommandée.

No 2012-00012 ;

Nature et effets : Permettre l'implantation du garage dans la marge avant à 12,50 mètres et ce, malgré l'implantation de la maison à 23,83 mètres plutôt que 25 mètres.

Identification du site concerné : Matricule :5970-13-2334
Cadastre : 3 689 742;
Adresse : 89, rue de la Dauphine.

RÉSOLUTION 277-07-12
REFUS DE LA DEMANDE CHANGEMENT DE NOM DE RUE

CONSIDÉRANT qu'une demande changement de nom de rue a été présentée par monsieur Michel Bonami;

CONSIDÉRANT que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme du 19 juin 2012 et que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 034-06-12 recommandait au Conseil municipal de refuser la demande de changement de nom de rue ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 034-06-12 du procès-verbal du 19 juin 2012 du Comité consultatif d'urbanisme.

RÉSOLUTION 278-07-12
EMBAUCHE INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de d'inspecteur en bâtiment de 37.50 heures semaine;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme recommande de procéder à l'embauche de monsieur Guillaume Marasco, à compter du 20 août 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, séance tenante, monsieur Guillaume Marasco, au poste d'inspecteur en bâtiment au Service d'aménagement, environnement et urbanisme, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 279-07-12
AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2011-GOL-08 DOMICILIAIRE DU DOMAINE BONNIEBROOK DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU DOMAINE BONNIEBROOK, PHASE 7

CONSIDÉRANT que le développement domiciliaire rencontre toutes les exigences en la matière ;

CONSIDÉRANT que la signature d'un protocole d'entente est une condition préalable à la construction d'infrastructures routières :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer le protocole d'entente PE-2012-GOL-08 relatif au développement domiciliaire du Domaine Bonniebrook, phase 7;

Cette résolution est conditionnelle à ce que tous les documents requis soient déposés au dossier lors de la signature ainsi qu'au dépôt d'un plan de gestion environnemental conformément au règlement 245-2012.

La présente résolution sera valide pour une durée d'un (1) an, suite à ce, si le protocole d'entente n'est pas dûment signé par toutes les parties, la résolution deviendra nulle et non avenue.

RÉSOLUTION 280-07-12
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 238-06-12 RELATIVE À AUTORISATION DE LA MAINLEVÉE D'UN ACTE DE GARANTIE HYPOTHÉCAIRE PUBLIÉ DANS LE CADRE DU PROJET DOMICILIAIRE DES RUES DU ROYAUME ET DU DUCHÉ, PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2010-EVE-02 ET LIBÉRATION DE LA GARANTIE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que par la résolution 238-06-12, le Conseil municipal a autorisé la mainlevée d'un acte de garantie hypothécaire publié dans le cadre du projet domiciliaire des rues du Royaume et du Duché, protocole d'entente PE-2010-EVE-02;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une erreur cléricale et qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin de modifier la date d'enregistrement de l'acte de garantie hypothécaire par le 10 mai 2011 plutôt que le 10 mai 2010, tel qu'il y appert;

CONSIDÉRANT les sommes reçues afin de garantir la bonne exécution des travaux, la signalisation et les luminaires ainsi que les honoraires, représente un montant de trente-trois mille deux cent dix-sept dollars et soixante et onze cents (33 217.71 $) et qu'il y a lieu de procéder à la libération de cette somme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution 238-06-12 afin de modifier la date d'enregistrement de l'acte de garantie hypothécaire pour le 10 mai 2011 plutôt que le 10 mai 2010;

ET

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le trésorier ou en son absence le trésorier-adjoint, à libérer la garantie financière au montant de trente-trois mille deux cent dix-sept dollars et soixante-et onze cents (33 217.71 $).

RÉSOLUTION 281-07-12
APPROBATION DE LA DESCRIPTION TECHNIQUE PRÉPARE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DUPONT

CONSIDÉRANT qu'il semble y avoir un problème de titre de propriété quant au lot DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (2 339 328) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville, a adopté la résolution 173-05-12, mandatant l'arpenteur-géomètre Jean Godon afin qu'il rectifie la description technique de la rue DEUX MILIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (2 339 328) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'APPROUVER, conformément à l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales, (L.R.Q., Chapitre C-47.1)*, la description technique du lot DEUX MILIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (2 339 328) du cadastre du Québec, préparée par Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 05 juin 2012, sous le numéro 20662.

RÉSOLUTION 282-07-12
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACHAT DE SABLE ABRASIF POUR LA PÉRIODE HIVERNAL 2012-2013

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'achat de sable abrasif pour la période hivernal 2012-2013.

RÉSOLUTION 283-07-12
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À DIVERS TRAVAUX DE DYNAMITAGE DANS LE CADRE DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à divers travaux de dynamitage dans le cadre de réfection des infrastructures routières.

RÉSOLUTION 284-07-12
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À DIVERS TRAVAUX DE PAVAGE EN ASPHALTE RECYCLÉE DANS LE CADRE DE RÉFECTION DES INFRASTRCTURES ROUTIÈRES

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'AUTORISER le responsable du Service des travaux publics ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à divers travaux de pavage en asphalte recyclée dans le cadre de réfection des infrastructures routières.

RÉSOLUTION 285-07-12
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACHAT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ DANS LE CADRE DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'achat de glissières de sécurité dans le cadre de réfection des infrastructures routières.

RÉSOLUTION 286-07-12
OCTROI DU CONTRAT - RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE DIVERSES RUES 2012

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offre public pour la réhabilitation des infrastructures routières de diverses rues 2012 ;

CONSIDÉRANT que l'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation du règlementent d'emprunt numéro 629 au montant de six cent trente mille dollars (630 000 $);

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture des soumissions du 09 juillet 2012:

ENTREPRISES	PRIX
Asphalte Desjardins inc	494 279.37 $
Les Entreprises Guy Desjardins inc	496 380.15 $
Alphate Béton Carrières Rive-Nord inc	496 706.00 $
Sintra inc.	640 366.25 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réhabilitation des infrastructures routières de diverses rues 2012 à l'entreprise *Asphalte Desjardins*, et ce, conformément à leur soumission datée du 09 juillet 2012 au montant de quatre cent quatre-vingt quatorze mille deux cent soixante-dix-neuf et trente-sept cents (494 279.37 $) excluant les taxes applicables;

L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation du règlementent d'emprunt numéro 629 au montant de six cent trente mille dollars (630 000 $);

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-29-711, projet 2012-03, règlement d'emprunt 629.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 287-07-12
OCTROI DU CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES SUR UNE PARTIE DE CERTAINES RUES RÉSIDENTIELLES – PROGRAMMATION 2012

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public de services professionnels pour la préparation de plans, devis et surveillance de travaux pour la réalisation de travaux de réhabilitation des infrastructures routières sur une partie de certaines rues résidentielles – Programmation 2012;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 09 juillet 2012:

ENTREPRISES	POINTAGE FINAL
Roche ltée, Groupe-Conseil	32.8084
Les consultants S.M inc.	19.6185
Consultant Miretec inc.	14.9849
Dessau	14.4959
Cima +	12.4251
Leroux, Beaudoin, Hurens et associés	12.3773
BPR - Triax	7.9365
Ingemax inc.	n/a *

**L'enveloppe de prix n'ayant pas été ouverte puisque le pointage intérimaire ne le permettait pas.*

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels pour la préparation de plans, devis et surveillance de travaux pour la réalisation de travaux de réhabilitation des infrastructures routières sur une partie de certaines rues résidentielles à l'entreprise *Roche ltée, Groupe-Conseil*, et ce, conformément à leur soumission ouverte le 09 juillet 2012 au montant de trente neuf mille cinq cents dollars (39 500 $) excluant les taxes applicables;

L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation par les personnes habiles à voter, le cas échéant, et à l'approbation du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire du règlement d'emprunt relatif à chacune des rues visées par les travaux.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-00-711, projet 2012-04.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 288-07-12
OCTROI DU CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR LE RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU BARRAGE DU LAC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offre public pour services professionnels pour la préparation de plans, devis et surveillance de travaux pour le réalisation de travaux de réfection du barrage du lac des Sources;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 09 juillet 2012:

ENTREPRISES	POINTAGE FINAL
BPR Énergie inc.	11.26
Cima +	8.82
Genivar	n/a *

**L'enveloppe de prix n'ayant pas été ouverte puisque le pointage intérimaire ne le permettait pas.*

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour services professionnels pour la préparation de plans, devis et surveillance de travaux pour le réalisation de travaux de réfection du barrage du lac des Sources à l'entreprise *BPR-Énergie inc.* et ce, conformément à leur soumission ouverte le 09 juillet 2012 au montant de cent cinq mille huit cent trente-six dollars (105 836 $) excluant les taxes applicables;

L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation par les personnes habiles à voter, le cas échéant, et à l'approbation du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire du règlement d'emprunt relatif à chacune des rues visées par les travaux.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-11-711, projet 2010-06.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 289-07-12
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN ANALYSEUR DE TRAFIC AMOVIBLE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un analyseur de trafic amovible;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat d'un analyseur de trafic auprès de la compagnie *Trafic Innovation inc.*, au coût de sept mille vingt-quatre dollars (7 024.00$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 10 juillet 2012;

D'AFFECTER, le surplus affecté du fonds du réseau routier la somme de sept mille vingt-quatre dollars (7 024 $), et ce, afin de procéder à l'acquisition d'un analyseur de trafic.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement, au poste budgétaire 22-300-00-725, projet 2012-97

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 290-07-12
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE FIXE À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la résolution 473-10-11 autorisant une demande de subvention pour le centre de coordination de mesure d'urgence de la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet d'acquisition d'une génératrice par le Programme conjoint de protection civil tel qu'il appert dans la correspondance du ministère de la Sécurité publique datée du 20 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition d'une génératrice fixe à l'Hôtel de ville.

RÉSOLUTION 291-07-12
AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE PERSONNEL SAISONNIER POUR L'ÉTÉ 2012

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher du personnel saisonnier pour le remplacement de vacances des employés réguliers;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des sports et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Alex Brisebois, à titre de concierge, à compter du 24 juin 2012, pour une durée maximale de sept (7) semaines et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 292-07-12
ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME STÉPHANIE GAGNÉ, À TITRE DE MONITRICE AU CAMP DE JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de madame Stéphanie Gagné, occupant la fonction de monitrice au camp de jour, à compter du 12 juin 2012.

RÉSOLUTION 293-07-12
EMBAUCHE - MONITEUR DE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des sports et des loisirs a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de moniteur de camp de jour au Services des sports et loisirs de quarante (40) heures semaine;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service des sports et des loisirs recommande de procéder à l'embauche d'Alex Issa;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, séance tenante, Alex Issa, au poste de moniteur de camp de jour au Service des sports et loisirs, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 294-07-12
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - ACTIVITÉ SPORTIVE DE NIVEAU COMPÉTITION

CONSIDÉRANT que la Ville désire soutenir madame Mégan Malo laquelle participe aux Jeux du Québec dans la discipline d'athlétisme.

CONSIDÉRANT que madame Mégan Malo y est inscrite au niveau compétition;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'OCTROYER une aide financière à madame Mégan Malo au montant de trois cents dollars (300 $).

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire numéro 02-702-90-970.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 295-07-12
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN MODULAIRE DE JEUX POUR LE PARC LAROCHELLE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un modulaire de jeux pour le parc Larochelle;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des loisirs et des sports a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

- Multi-Jeux Marlin;
- TechSport, équipement récréatif;

CONSIDÉRANT le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Multi-Jeux Marlin	17 395.00 $
TechSport, équipement récréatif	19 939.20 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs et des sports;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat d'un module de jeux MREC auprès de la compagnie TechSport, équipement récréatif, au coût de dix-neuf mille neuf cent trente-neuf dollars et vingt cents (19 939.20$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 04 juillet 2012;

Le plus bas offert n'ayant pas été retenu, compte tenu du long délai de livraison.

D'IMPUTER cette dépense au Fonds de parc et terrain de jeux, projet 2012-99 au code budgétaire 22-700-00-725.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 296-07-12
ACCEPTATION D'UN DON D'UNE SCULPTURE

CONSIDÉRANT l'offre de monsieur Gween Connan de faire don à la Ville d'une sculpture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le don de la sculpture.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 19h25 à 19h41.

RÉSOLUTION 297-07-12
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19h42 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance.

Marc Laurin Maire-suppléant	Claude Panneton Greffier-adjoint